

Communiqué de presse

(p.1/2)

19 février 2009 N° 07 – 2009

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Beat Werder +33 (0)1 46 98 71 39

Chief Communications Officer

Marco Circelli +44 (0) 207 553 8106

Head of Investor Relations

SCOR réactive le marché des *cat bonds* et établit de nouvelles normes pour sa couverture de USD 200 millions

Le 19 février 2009, SCOR a placé avec succès son *cat bond* Atlas V, première émission d'obligations catastrophes sur les marchés financiers depuis plus de six mois. Il s'agit de contrats pluriannuels contre les dommages dus aux catastrophes naturelles (« CAT ») entre Atlas V Capital Limited (Atlas V) et SCOR. Ces protections fournissent une couverture de USD 200 millions contre les tremblements de terre et les ouragans aux Etats-Unis ainsi qu'à Porto Rico.

Atlas V fournit une couverture Dommages aux biens fondée sur l'affectation, au niveau des comtés, des sinistres évalués à l'échelle des états par *Property Claims Services* (PCS). Cette affectation est réalisée par la société de modélisation AIR Worldwide. La période de couverture est comprise entre le 20 février 2009 et le 19 février 2012.

Les obligations catastrophes émises, d'une valeur de USD 200 millions, sont réparties en trois séries : la série 1 de USD 50 millions (notée B+ par Standard & Poor's), la série 2 de USD 100 millions (notée B+) et la série 3 de USD 50 millions (notée B). Ces obligations couvrent différents événements successifs.

Avec Atlas V, SCOR établit de nouvelles normes de transparence et de sécurité, qui s'appuient sur une structure innovante caractérisée notamment par :

- Une amélioration notable du total return swap, qui minimise le risque de contrepartie en faveur de SCOR et des investisseurs;
- Une complète transparence en matière de gestion du collatéral : l'information sur les actifs investis est en permanence accessible ;
- Une utilisation exclusive d'actifs avec garantie de l'Etat américain ;
- Un mécanisme d'ajustement périodique du collatéral (« top-up ») par la contrepartie de swap, qui a l'obligation d'acheter le complément de collatéral en cas de dépréciation de tout actif.



Communiqué de presse

(p.2/3)

19 février 2009 N° 07 – 2009

Jean-Luc Besson, Chief Risk Officer de SCOR, a déclaré : « Le marché était dans l'attente de l'émission de nouvelles obligations catastrophes avec une meilleure gestion du collatéral et plus de transparence. Grâce aux avancées notables d'Atlas V, le Groupe SCOR, qui, parallèlement aux solutions traditionnelles de rétrocession, fait régulièrement appel aux marchés des capitaux pour couvrir les risques de catastrophes naturelles, démontre sa position éminente sur ce marché. Il prouve également que malgré la situation des marchés financiers, une demande alliant régularité et innovation peut être satisfaite. Dans le contexte actuel du marché de la rétrocession des risques de catastrophes naturelles, ce cat bond constitue un mécanisme efficace en termes de coûts et présentant un bon niveau de sécurité. Il fournit une couverture additionnelle des expositions du Groupe aux catastrophes naturelles aux Etats-Unis et renforce ainsi sa politique de protection du capital ».

Deutsche Bank et BNP Paribas interviennent en tant que co-chefs de file d'Atlas V, et Guy Carpenter, comme conseiller sur la structure. Deutsche Bank agira en tant que contrepartie de *swap* pour Atlas V et AIR Worldwide sera responsable de la modélisation et de l'évaluation des risques.

Atlas V est une entité dédiée de droit irlandais. L'accord conclu avec SCOR Global P&C SE sous la forme d'un dérivé est entièrement financé par les fonds reçus par Atlas V. Les obligations Atlas V ont été fortement sursouscrites par des investisseurs institutionnels du monde entier.

SCOR est un émetteur régulier de titres assurantiels (*Insurance Linked Securities*) avec, à ce jour, sept opérations réalisées : Atlas Reinsurance I, II, III, IV et Atlas V, Helix, initialement émis par Converium, qui fait aujourd'hui partie de SCOR SE, et enfin le *swap* de mortalité d'une durée de quatre ans. Atlas III et IV, Helix et le *swap* de mortalité sont encore en vigueur aujourd'hui.

* *



Communiqué de presse

(p.3/3)

19 février 2009 N° 07 - 2009

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des évènements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences significatives entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2008 sous le numéro D.08-0154 (le "Document de Référence"), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle 92074 Paris La Défense Cdx

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00 Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09 www.scor.com

RCS Nanterre 562 033 357 562 033 357 Siret Siret 562 033 357 Société Européenne a de 1 439 335 470,20 Euros Capital